

ASSOCIATION DES COMMISSIONS  
SCOLAIRES ANGLOPHONES DU QUÉBEC

**ACSAQESBA**

QUEBEC ENGLISH SCHOOL  
BOARDS ASSOCIATION

**Présentation de l'ACSAQ provenant de la**  
**Consultation prébudgétaire**

**Présentée au ministre des Finances Éric Girard**

**Par l'Association des commissions scolaires  
anglophones du Québec**

**Le 22 janvier 2024**

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) est le défenseur de l'instruction publique en anglais (commissions scolaires protestantes avant 1998) au Québec depuis qu'elle a été fondée en 1929. L'ACSAQ représente les intérêts des neuf commissions scolaires anglophones et du Centre de services scolaire du Littoral, un centre de services scolaire à statut particulier. L'ACSAQ et ses prédécesseurs ont subi de nombreux changements depuis la création du ministère en 1964. Elle est passée de 129 commissions scolaires membres à 10. En 1975, les inscriptions dépassaient 250 000 élèves et ont chuté, pour se stabiliser à quelque 100 000 en 2015. Il y avait jusqu'à 172 commissaires élus en 1975; désormais, il y a 95 commissaires et neuf présidents élus. La diminution de la population étudiante et de la représentation a eu des conséquences sur les services offerts par plusieurs commissions scolaires comparativement aux plus grands établissements d'enseignement au Québec.

L'ACSAQ et ses prédécesseurs ont été le principal vecteur ayant permis aux commissions scolaires, aux commissaires élus et aux parents de partager leurs idées et de travailler ensemble en vue d'atteindre l'objectif commun de notre communauté, soit celui d'assurer des services éducatifs de qualité. Les commissions scolaires membres de l'ACSAQ desservent quelque 100 000 élèves répartis dans plus de 330 écoles primaires et secondaires, et centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle un peu partout au Québec, qui comptent quelque 21 000 employés. Chaque commission scolaire possède des caractéristiques démographiques, des orientations et une histoire qui lui sont propres et uniques. Par suite des nombreuses transformations, les commissions scolaires du secteur anglophone partagent toutes une sensibilité « anglo-québécoise » en ce qui concerne la prestation de l'enseignement public et accordent la même importance aux besoins et aux désirs de l'ensemble des élèves, des membres du personnel et des communautés.

Chaque commission scolaire s'efforce, par le biais de son Plan d'engagement vers la réussite, de contribuer à tous les objectifs fixés par le ministre de l'Éducation. Pour atteindre leurs buts, les commissions scolaires doivent faire preuve de créativité, de diligence et d'efficacité dans la planification de leurs dépenses de fonctionnement et en capital afin de répondre aux besoins de leurs étudiants. Malgré les défis financiers des dernières années, nous dépassons systématiquement le taux moyen de réussite des élèves du Québec et nos frais administratifs généraux, d'environ 4 %, figurent au nombre des plus bas parmi les institutions financées par des fonds publics.

### **Commentaires généraux :**

Depuis la pandémie, les économistes prédisent l'installation d'une récession économique causée par les robustes mesures mises en place par la Banque du Canada pour freiner les taux d'inflation. En effet, le contexte inflationniste des dernières années a eu des répercussions sur notre réseau de commissions scolaires. Toutefois, il importe de reconnaître que la performance de l'économie du Québec, comparativement à celle d'autres régions, s'est montrée apte à établir des priorités et

à manœuvrer de façon à poursuivre le réinvestissement dans ses services, particulièrement dans le secteur de l'éducation.

Les commissions scolaires et les équipes-écoles du Québec font des écoles publiques un milieu d'apprentissage hors pair qui a acquis une renommée mondiale. Cela comprend les excellents résultats dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et le modèle d'inclusion qu'il constitue. Nous pouvons tous être fiers d'avoir contribué à ces réalisations. Afin que les commissions scolaires puissent rester contemporaines et offrir un enseignement de qualité dans des installations modernisées, les investissements dans l'avenir, en l'occurrence nos élèves, sont d'une importance capitale. Les subventions matérielles et les affectations au titre des ressources humaines doivent tenir compte de l'inflation afin de nous aider à poursuivre nos efforts visant à assurer des apprentissages pertinents pour tous les élèves des secteurs des jeunes, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Notre taux de diplomation collectif, qui s'élève à 87 % dans l'ensemble du secteur anglophone, dépassera l'objectif ministériel ciblé si un financement et des conditions adéquats sont prévus.

Nous craignons les répercussions de l'inflation sur notre réseau. En fait, les taux d'inflation ont régulièrement dépassé 5 % en 2023. Malgré les signes de ralentissement, les taux d'inflation restent bien au-dessus d'une situation contrôlée, soit une gamme de 1 % à 3 %. Dans un tel contexte, nous anticipons une hausse des dépenses.

Nous souhaitons mettre l'accent sur trois thèmes : les besoins généraux à l'échelle du système; les considérations budgétaires propres au réseau anglophone; et les particularités régionales. Ceux-ci sont directement liés aux priorités du ministère de l'Éducation.

### **Besoins généraux à l'échelle du système**

- *Investissements continus dans le budget des dépenses du MEQ*
  - Les coûts du système doivent tenir compte de la hausse de l'inflation et des coûts supplémentaires liés aux nouvelles conventions collectives en cours d'approbation.
  
- *Recrutement et maintien en poste*
  - Le recrutement et le maintien en poste du personnel doit demeurer une priorité du gouvernement avec d'importants investissements aux chapitres des qualifications des enseignants, des avantages sociaux, de nouveaux incitatifs à l'échelle de la province et de la promotion.

- *Améliorations immobilières et nouvelles constructions*
  - Le gouvernement doit tenir compte de la réalité de l'inflation actuelle, en général et notamment dans l'industrie de la construction, lorsqu'il autorise les projets.
  - L'Orientation 1 du plan stratégique ministériel prévoit une hausse considérable du nombre d'élèves à la maternelle 4 ans sur les quatre prochaines années. Cela entraînera la nécessité d'agrandir les installations.
  - L'Orientation 2 des priorités ministérielles vise à améliorer la santé des élèves et l'utilisation des installations communautaires. Cet objectif exigera donc que la priorité soit accordée aux écoles sans gymnase adéquat.
- **Technologie numérique**
  - Actualiser les appareils, les systèmes et les ressources numériques destinés au personnel et aux élèves.
  - Perfectionnement professionnel en cours pour le personnel.
  - Appui aux commissions scolaires leur permettant d'améliorer la cybersécurité, le stockage et la gestion des données.

### **Considérations budgétaires propres au réseau anglophone**

- *Enveloppe spéciale supplémentaire pour l'instruction en français*

Plusieurs commissions scolaires ont instauré des programmes de francisation alors que d'autres ont des fonds limités pour élaborer des programmes semblables d'immersion ou de Français+.

  - Cela est d'autant plus vrai dans le contexte des nouvelles exigences supplémentaires pour les cours de français dans les cégeps anglais.
- *Transport*

Le financement du transport doit refléter le fait que dans le réseau anglophone, nos commissions scolaires couvrent des territoires beaucoup plus étendus, avec des routes plus longues que la plupart des centres de services scolaires.
- *Élections des commissions scolaires en novembre 2024*

Un financement est nécessaire pour les élections des commissions scolaires (qui sont maintenues sous une différente forme dans la Loi 40)

  - Bien que le secteur francophone n'ait plus à tenir d'élections scolaires, ses budgets n'ont jamais été réduits.
  - Il s'agit là d'une question d'équité.

- *Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes*
  - Cette entente joue davantage le rôle de programme de péréquation pour le gouvernement du Québec que de véritable programme de soutien à l'enseignement en anglais.
  - Le réseau éducatif anglophone et le MEQ doivent recevoir une plus grande proportion des fonds transférés au Québec :
    - 59 % (38,3 M) des 65 M de dollars sont dirigés au Conseil du trésor.
    - Seulement 32 % (20,8 M) des 65 M de dollars transférés annuellement au gouvernement du Québec par le gouvernement du Canada sont dirigés vers le MEQ à l'appui du réseau éducatif anglophone.
    - 20 % (13 M de dollars) appuient le réseau scolaire de la minorité linguistique et l'enseignement du français langue seconde. P. ex. : la Table des DG reçoit seulement 10 % (1,5 M de dollars) au total pour ses projets particuliers. Ces projets produisent d'importants résultats qui rehaussent la collaboration, améliorent les pratiques exemplaires et répondent aux besoins spécifiques du réseau anglophone. Cette allocation n'a pas révisé en plus d'une décennie depuis sa création et nous souhaitons développer des projets locaux et partagés pour offrir des services équitables pour le secteur de l'éducation anglophone.
  - Dans la plupart des autres provinces, environ 80 % des fonds sont dirigés aux ministères de l'Éducation.

## **Particularités régionales**

- *Subventionner les frais de transport supplémentaires assumés par les commissions scolaires*
  - Certaines commissions scolaires doivent subventionner le transport supplémentaire pour amener les élèves du point de débarquement du centre de services scolaire avoisinant vers leur école. Le financement n'est accordé que pour le CSS pour ces élèves et non pour le montant supplémentaire assumé par la commission scolaire qui doit embaucher un autre transporteur pour compléter la route jusqu'au domicile de l'élève. Une péréquation est nécessaire pour compenser les frais encourus par les commissions scolaires.
- *Professionnels et consultants*
  - En raison des grandes distances parcourues par les consultants et les professionnels afin d'offrir des services aux élèves sur nos vastes

territoires, des coûts supplémentaires sont encourus par les commissions scolaires pour les heures excédentaires sans subvention pour l'offre de services égaux à leurs élèves.

- *Recrutement*
  - Mettre en place des incitatifs pour les commissions scolaires qui sont davantage touchées par la pénurie de main-d'œuvre en raison de leur situation géographique ou de la difficulté de trouver du personnel qualifié.
  
- *Offre d'enseignement professionnel*
  - Accorder un financement de base aux petits centres afin de compenser les classes de plus petite taille. De tels programmes sont souvent la seule formation de langue anglaise disponible permettant l'intégration au marché du travail.

## **Conclusion**

À la même époque l'an dernier, nous craignons les effets de la forte inflation sur le réseau scolaire. La situation demeure inquiétante pour l'année en cours. Les sept priorités provinciales du MEQ et l'adoption de son nouveau plan stratégique réitérent l'importance de réinvestissements dans l'enseignement. Si l'augmentation globale des dépenses est dans cette optique, les moindres détails des règles budgétaires envisagées révèlent des zones grises qui méritent une attention soutenue.

L'inflation a durement frappé le réseau scolaire, qui tente de rattraper son budget depuis plusieurs années. Ses effets continueront donc de se faire sentir et nuiront au souhait du gouvernement d'améliorer l'état de ses établissements d'enseignement en termes d'entretien, de réparations et de construction. Afin de rebâtir le système scolaire sur des bases solides, il est important de poursuivre le travail entamé il y a plusieurs années en dépit de notre économie actuelle.

Si l'inflation représente un défi cyclique, la pénurie de personnel dans le secteur de l'éducation est un enjeu structurel. Elle exige donc des solutions globales, adaptées aux réalités de chaque milieu, afin d'inciter davantage de personnes à choisir une carrière en éducation et à s'engager à travailler au sein du réseau pendant des années.

Les progrès technologiques des dernières années nous ont rappelé comment nos façons de travailler et de vivre ensemble évolueront encore davantage durant les années à venir grâce à la technologie numérique. Plus que jamais, la technologie numérique ne doit pas être perçue comme un simple accessoire, mais bien comme un vecteur de l'enseignement et de l'apprentissage. Le réseau des commissions scolaires doit donc être outillé et financé en conséquence afin de relever le défi.

N'oublions pas que la croissance économique du Québec repose sur une main-d'œuvre qualifiée. En ce sens, tous nos efforts doivent porter sur l'amélioration de la qualité des services d'éducation générale destinés aux jeunes. C'est là que l'avenir est façonné. L'éducation des adultes est tout aussi importante pour permettre au plus grand nombre possible de personnes d'acquérir les outils nécessaires pour participer pleinement à la société québécoise. Pour sa part, la formation professionnelle constitue un atout considérable pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs stratégiques. Afin que ces trois secteurs puissent occuper pleinement leur place, leur financement doit être plus ouvert, plus flexible et, en ce qui concerne la formation professionnelle, modernisée.